

Le comité directeur s'est réuni hier et l'honorable E. D. Fulton était présent. Le sous-comité l'a consulté officieusement sur le problème susmentionné.

Le ministre a dit que son rôle comme ministre de la Justice n'est pas d'aviser le Comité en ce qui a trait à la façon de procéder dans ses séances. Il a ajouté, toutefois, qu'à titre de procureur général du Canada, cela le concernait de voir à ce que le procès des péagers qui sont traduits en cour soit fait sans préjudice. Enfin, le ministre a dit que c'est le Comité qui devait décider s'il y avait lieu ou non de continuer les séances. Le ministre a ensuite quitté la réunion et la discussion s'est alors engagée.

Le sous-comité est convenu de recommander de continuer l'étude de la perception du péage sur le pont Jacques-Cartier et sur le pont Victoria.

Messieurs, c'est à vous de décider si le Comité doit continuer son enquête pendant les procédures de la cour, à Montréal. Je crois comprendre qu'une cause sera instruite demain.

Si vous décidez de continuer, il va être très difficile pour le président de dire quelles questions peuvent être posées et quelles autres ne le peuvent pas. Il va aussi être très difficile de décider quelles réponses peuvent être données et quelles réponses ne le peuvent pas. Ou bien vous pouvez décider d'ajourner à deux ou trois semaines et de voir ce que le tribunal fera.

Mon opinion, la semaine dernière, était que, si nous ajournions durant une ou deux semaines, nous n'aurions peut-être pas alors à tenir compte des restrictions qui sont nécessaires à l'heure actuelle.

Je sais que personne d'entre vous ne désirerait que des choses soient dites dans notre Comité qui soient de nature à causer du préjudice dans le cas des affaires pendantes, à la défense ou à la poursuite.

Messieurs, c'est à vous de décider et, ce matin, M. Ollivier, légiste de la Chambre des communes, est ici pour répondre aux questions que vous auriez à lui poser.

M. JOHNSON: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant que nous commencions nos luttes...

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon?

M. JOHNSON: Avant que nous commencions à discuter, pas vous et moi, mais quelques membres, vous avez dit qu'une affaire serait instruite demain.

Puis-je ajouter que la cause ne sera pas entendue demain, mais que le jugement sera rendu demain, ce qui est une tout autre affaire. Cela pourrait influencer sur ce que nous allons avoir à discuter par la suite.

(Texte)

M. PIGEON: Monsieur le président, je proposerais que le Comité continue quand même son travail.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres propositions, messieurs?

M. MCPHILLIPS: Monsieur le président, quelle est la dernière phrase que vous avez lue relativement au comité directeur?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit:

Le sous-comité est convenu de recommander de continuer l'étude de la perception du péage sur le pont Jacques-Cartier et sur le pont Victoria.